A L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL

LE DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DU RÉGIONALISME, A LILLE

Un banquet a été présidé, samedi soir, par M. A. de Monzie, ministre des travaux publics

« La liberté pour laquelle les Français se sont battus et se battraient encore, c'est, en suprême analyse, le droit d'être soi-même et d'agir selon le droit. » (A. DE MONZIE.)

Les travaux du IIe congrès international du régionalisme, dont notre Centre régional est la magnifique illustration de sa forme pittoresque, se sont poursuivis samedi.

M. Georges-Henri Rivière, conservateur du Musée national des arts et des traditions populaires a présidé la séance du matin, ouverte à 9 h. 30, salle des témoins de l'hôtel de ville de Lille. Me Philippe Kah, président de la Fédération des provinces françaises, président du congrès; MM. Charles Bourgeois, commissaire général, et Félicien Leuridant, secrétaire permanent des congrès, l'assistaient.

Une communication sur Wicar et la vie des écoles académiques de Lille au XVIIIe siècle, fut présentée par M. Fernand Beaucamp, secrétaire de la Commission historique du Nord, avec la compétence qu'on imagine chez cet érudit historien et critique.

Le folklore lituanien fut évoqué avec non moins de vie et une grande élégance de forme par notre concitoyen, M. Henry-Louis Dubly, consul de Lituanie et secrétaire perpétuel de l'Académie septentrionale.

Mlle Leroy, professeur à l'Ecole normale d'Arras, vice-présidente du Comité de folklore artésien, fit une causerie sur les traditions artésiennes dans le pays minier du Pas-de-Calais.

Le Pèe Muller, O.P., lut une communication de M. l'abbé Louis Pinck sur le folklore régional de la Lorraine de langue allemande.

Me Ph Kah donna enfin lecture d'adresses envoyées par l'Académie des sciences morales et politiques et des messages de sympathie émanant de divers pays d'Europe.

La séance de l'après-midi

M. Jean Charles-Brun, délégué général de la Fédération régionaliste française, et délégué au congrès par la Société des gens de lettres de France, présida la séance de l'après-midi.

Me Marcel Decroix, ancien bâtonnier et ancien président de la Société des sciences, lettres et arts de Lille, entretint le congrès du visage de « Lille au XVIIe siècle ». Puis M. Georges-Henry Rivière parla des musées régionaux au service du régionalisme.

M. Stanislas Nawrocki, docteur en droit de l'Université de Lille, directeur du « Wiarus polski », fit une communication très attachante sur « Le folklore qui voyage. Les coutumes polonaises dans le Nord de la France ». Cet exposé reçut un enthousiaste accueil.

M. Jacques Pohl, licencié en philosophie et lettres à Ath (Belgique), parla de l'archaïsme dans le français de Belgique.

Me Raymond Mallet, secrétaire adjoint des Ecrivains du Nord, lut la communication de M. Roger Dévigne, directeur de la Phonothèque nationale, conservateur de l'Université de Paris, sur la phonographie et le folklore.

D'autres communications furent encore déposées sur le bureau du congrès. Elles venaient de MM. Maurice Van Haudenarde, membre de la commission belge de folklore, sur Bonsecours, lieu de pèlerinage franco-belge et de M. Jean Rolland professeur agrégé, sur Louis le Pelletier de Mortefontaine.

A 17 h., les congressistes se rendirent à l'Exposition et la visitèrent.

Les congressistes ont admis en principe de choisir la ville de Luxembourg pour tenir dans deux ans leur congrès prochain.

Le banquet

Si l'importance du banquet, qui clôtura à 20 h. cette journée de travaux, venait de la présence de M. Anatole de Monzie, ministre des Travaux publics, directeur de l'Encyclopédie française, son charme et son aimable caractère étaient composés par la présence de gracieuses « originaires » dans les costumes et les coiffes de leur pays natal, « expression de l'âme de leur pays ». Si bien que M. de Monzie put dire plaisamment qu'il croyait dîner avec les gens du Nord, mais qu'il avait autour de lui toute la France.

Le ministre, qui était arrivé par l'autorail de 19 h. 30, avait à ses côtés: MM. Piérard, député de Mons, président du Pen-Club de Belgique, président de l'Office national des muses; Ph. Kah, président de la Fédération des provinces françaises; Carles, préfet du Nord; le général Doumenc; Charles-Brun, président de la F.N.R.; Robin, procureur général; L. Nicolle, ancien ministre, président de la Société des sciences; Plichon, député; Hardy, recteur de l'Université; E. Ferré, directeur de « l'Echo du Nord », président de la Presse républicaine départementale de France Poitevin, secrétaire général du Nord; Depuis, procureur; Favières, adjoint au maire de Lille: Ch. Bourgeois, commissaire général du congrès; Stanley Gudgeon, consul de Grande-Bretagne; Lobry, chef du secrétariat particulier de M. de Monzie; Bézagu, sous-préfet de Dunkerque; Toulza, juge au Tribunal civil; Delepoulle, président des « Amis de Lille », etc...

Aun dessert, M. de Monzie entendit Me Kah faire de son intelligence un grand éloge. Puis le président du congrès adressa un mot aimable à chacune des personnalités.

M. Jean Cibié, président de l'Amicale des Auvergnats du Nord, salua le ministre au nom des « originaires ».

M. Louis Piérard analysa, avec une rare pénétration, les différents termes du régionalisme. Il célébra avec ferveur l'esprit français, dont le rayonnement, dit-il en substance, restera toujours nécessaire au monde.

Après que M. Charles Brun eut félicité les représentants des différentes provinces françaises de leur fierté régionale, M. Plichon, député du Nord, prononça une spirituelle allocution.

Le discours de M. de Monzie

Ayant admirablement fait observer la diversité des provinces françaises, manifestée par le vêtement, la découpure des toits, etc..., et rendue obligatoire par la nature du sol, le climat et mille autres choses, M. de Monzie loua les convives et les congressistes de « faire » du régionalisme « en cette minute d'inquiétude », c'est-à-dire de faire ainsi la preuve que le peuple le plus divers est presque nécessairement le plus uni.

Parlant de la liberté que les Français chérissent, le ministre déclara :

— La liberté pour laquelle les Français se sont battus et se battraient encore, c'est en suprême analyse, le droit d'être soi-même et d'agir selon le droit ».

Un chaleureux vivat fut alors entonné, dont M. de Monzie fut, lui qui ne l'avait jamais entendu..., étonné et ravi.

La journée d'aujourd'hui

Pour la journée d'aujourd'hui à Tourcoing et Roubaix, rendez-vous à 9 h., place du Théâtre, à Lille; à 11 h. 30, réception par la municipalité de Tourcoing; à 12 h. 30, réception par la municipalité de Roubaix; à 13 h., déjeuner en commun à l'Exposition au pavillon du Haut-Rhin, suivi d'une visite du Centre régional.

MM. Marc Rucart et Henri Jaspar ont présidé la première journée du quatrième Congrès international d'hygiène scolaire de langue française

Au cours de l'après-midi, le ministre français de la Santé publique s'est rendu à Tourcoing pour visiter les œuvres sociales de la municipalité

Le IVe Congrès international d'hygiène scolaire de langue française : Belgique, Luxembourg, Suisse romande, a été honoré de la présence de deux ministres de la Santé publique, MM. Marc Rucart (France, Marcel-Henri Jaspar (Belgique), et de délégués du Luxembourg et de la Suisse.

Il a donné lieu à une manifestation renouvelée de l'amitié franco-belge. De plus, il est bon de noter que les représentants de l'enseignement libre avaient été invités à participer aux travaux.

A 10 h., dans le studio du palais Louis-Pasteur, les nombreux congressistes, parmi lesquels un nombre imposant de femmes, étaient réunis sous la présidence de M. Dufustel, secrétaire général de la Société des médecins inspecteurs de la Seine, assisté de MM. Lezarnaulds, ancien sous-secrétaire d'Etat de l'éducation physique, président du congrès ; les docteurs Pores, secrétaire général ; Vieilledent, directeur départemental des services d'hygiène.

Dans l'assistance, on notait Mgr Lesne, recteur de l'Université catholique ; MM. le médecin général Fontan, représentant le général Doumenc ; le chanoine Depaepe, directeur de l'enseignement diocésain; Audra, doyen de la Faculté des lettres ; Dubois, doyen de la Faculté de médecine; Lepoutre, doyen de la Faculté libre ; les professeurs Bué, Paucot, Vanverts, Gernez, Debeyre, Dubois, etc.

M. Dezarnaulds a présenté son rapport sur la nécessité de l'inspection médicale scolaire obligatoire, au point de vue sanitaire, pédagogique et national.

Il a analysé ensuite le projet de loi établi par lui à ce sujet et préconisé l'institution obligatoire du contrôle sanitaire dans les écoles, par décret-loi, déplorant que, faute de moyens financiers, cette réforme urgente n'ait pas encore été réalisée.

Le docteur Houardc, chef des services d'hygiène de la ville de Seraing (Belgique), a abondé dans le même sens.

Le congrès alors a adopté à l'unanimité un vœu demandant que l'inspection médicale scolaire soit rendue obligatoire par décret-loi.

Pendant que se déroulait cette discussion, M. Marcel-Henri Jaspar, ministre de la Santé publique de Belgique, était arrivé en gare, où il avait été salué par M. Valcke, consul général de Belgique, et M. Sichère, chef adjoint du cabinet du Préfet du Nord.

A 11 h. 02, M. Marc Rucart descendait du rapide de Paris, accueilli par M. Carles, par les membres du comité organisateur du congrès et par M. Pierre Lyautey, commissaire général de l'Exposition.

Sur la place de la Gare, deux compagnies du 43e R.I., avec la musique et le drapeau, rendaient les honneurs.

A 11 h. 20, M. Marc Rucart pénétrait dans la salle du congrès, où l'avait précédé le ministre de la Santé publique de Belgique.

M. Dezarnaulds saluait le ministre, auquel il soumettait le vœu voté par le congrès.

Discours de MM. Rucart et Jaspar

M. Rucart, dans sa réponse, a fait que tout le problème évoqué par cette motion repose sur une question de possibilités financières. Il a affirmé qu'il insisterait auprès du ministre des finances pour obtenir les crédits nécessaires — 30 millions seraient suffisants.

M. Rucart s'est félicité de l'importance donnée au problème de l'inspection médicale au sein de l'Exposition. Il a salué les délégués étrangers et en particulier M. Jaspar.

« Les préoccupations qui animent les gouvernants belges à l'égard de l'hygiène scolaire, a-t-il dit notamment, sont aussi celles de la France.

« Somme toute, a conclu le ministre, je me félicite que le projet de loi sur l'inspection médicale scolaire n'ait pas encore été voté, car je suis sûr que de nos travaux sortiront des lumières qui permettront de mettre au point les dispositions réglementaires assurant dans la future loi l'application plus souple de cette mesure ».

Le docteur Porez a lu ensuite un rapport moral.

M. Jaspar, ministre de Belgique, a déclaré que sa visite traduisait les sentiments d'amitié qui unissent les deux pays, amitié constante qui répond aux aspirations des deux peuples.

« L'Exposition du Progrès social, a-t-il déclaré, est un acte de foi dans les destinées des peuples libres et un défi lancé à ceux qui mettent le bonheur de l'individu dans l'asservissement. Elle est une preuve éclatante de la vitalité française et de son esprit de générosité. »

La réception dans le hall d'honneur

Les ministres et les congressistes se sont alors rendus dans le hall d'honneur.

M. Pierre Liautey, commissaire général au nom du comité de l'Exposition, a accueilli les deux ministres.

On a entendu alors les communications des délégués de la Suisse et du Luxembourg. Puis les ministres ont visité rapidement le Palais des Villes, avant de se rendre au déjeuner servi au « Gay Village ».

Au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Degarnaulds; Cordonnier, adjoint au maire de Lille; Signoret, inspecteur d'Académie, représentant M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale, et Dupré, député, adjoint au maire de Roubaix.

M. Jaspar s'est déclaré une fois de plus très touché de l'accueil de la ville de Lille et a rendu hommage à l'œuvre sociale réalisée par les villes du Nord de la France.

M. Rucart a évoqué les heures graves traversées actuellement. La France, cependant, pense aux œuvres de vie, l'Exposition du Progrès social en est l'exemple frappant. C'est la raison qui a incité M. Daladier à l'autoriser à venir à Lille, surtout à cause de la présence de nos amis belges, à l'initiative sociale desquels il rend hommage. Enfin, il a terminé en saluant les femmes de France qui, de plus en plus, participent de tout leur cœur, aux œuvres de protection de l'enfance.

Puis M. Rucart a remis à M. Marcel-Henri Jaspar, la cravate de commandeur de l'ordre de la Santé publique de France.

A 15 h 30, MM. Rucart et Jaspar ont été reçus à la préfecture du Nord.

A 16 h., les travaux du congrès ont repris, salle du théâtre de l'Exposition, tandis que M. Rucart se rendait à Tourcoing.

Vers 18 h., le ministre français s'est dirigé vers Valenciennes, où il a passé la nuit avant de se rendre dimanche matin, au Nouvion, pour inaugurer un groupe scolaire.

A 19 h., M. Jaspar a repris le train pour Bruxelles.

Le quinzième congrès départemental des mutilés et invalides du travail au Centre régional de Roubaix

La première journée du XVe congrès départemental du groupement du Nord de la Fédération nationale des Mutilés et Invalides du Travail, s'est tenue hier samedi, au Centre régional de Roubaix, salle du Cabaret.

Cette journée s'ouvrit à 9 h. 30, sous la présidence de M. Lebas, député-maire de Roubaix, autour de qui avaient pris place MM. Gilbert Declercq, député-maire d'Halluin ; Musmeaux, député de Valenciennes ; Le Priec, vice-président du Tribunal civil de Lille ; Alricq, directeur de l'école de rééduction des mutilés de Roubaix ; Jude Blanckaert, secrétaire du groupe du Nord ; Millescamps, trésorier départemental ; Constant Leveugle, etc.

M. Lebas félicita les congressistes de s'être unis pour faciliter l'aboutissement de leurs revendications. Il se plut à souligner l'activité des dirigeants du groupe du Nord et parla de l'intérêt qu'apportaient les membres des commissions parlementaires à examiner les questions touchant les mutilés invalides du travail.

Une minute de recueillement fut ensuite observée à la mémoire des membres disparus, puis l'assemblée passa à l'ordre du jour :

Le rapport moral, de M. Blanckaert, indique que le groupe du Nord occupe la deuxième place au sein de la Fédération nationale. Après avoir souligné les résultats de la propagande et l'utilité de celle-ci, M. Blanckaert s'étendit longuement sur l'action menée par la Fédération et toutes les sections en faveur des victimes du travail et sur l'activité du conseil juridique départemental.

Le rapport financier fut approuvé, puis l'assemblée procéda à la réélection des membres de la Commission de contrôle et du Comité départemental. MM. Pers et Abraham remplaçant dans ce comité deux membres démissionnaires.

Différents vœux furent ensuite discutés. Retenons celui de la section de Lille demandant « qu'une intervention soit faite auprès du Conseil général, pour qu'un crédit soit ouvert au Budget départemental destiné à allouer aux Invalides du Travail, sortant de l'Ecole de rééducation munis du diplôme de fin d'études, une prime destinée à l'achat de leur premier outillage.

Cette prime d'encouragement pouvant être de 200 fr., montant qui est du reste alloué aux Mutilés de guerre et aux mutilés du Travail

Intervenant au sujet de ce vœu, après M. Alricq, M. Lebas, en tant que président du Conseil général, indiqua que l'assemblée départementale en serait saisie à la session d'octobre

Il tint à préciser qu'il « croyait » à son adoption, mais que « ce n'était là qu'un avis purement personnel ».

Avant d'aller visiter l'école de rééducation de la rue Sarrail et les œuvres sociales de la ville de Roubaix, l'assistance décida que le congrès départemental en 1940, se tiendra à Hazebrouck.

Les travaux furent repris à 15 h., sous la présidence de M. Valentin, député-maire de Dunkerque.

Aux congressistes de la matinée étaient venus se joindre : MM. Costes, député de la Seine ; Robert, inspecteur honoraire, et Mandroux, inspecteur du Travail, à Roubaix.

L'assemblée procéda à l'examen et à la discussion des questions à l'ordre du jour du congrès national d'Albi, les 31 août, 1er et 2 septembre, auquel se rendront trois délégués du Nord.

Puis, Me Maréchal, avocat au barreau de Valenciennes : Me Phalempin, avocat à la Cour de Douai, et M. Marcet, secrétaire fédéral, entretinrent l'assistance des lois et des modifications apportées aux lois sur les accidents du travail, tandis que M le docteur Muller parlait de l'incidence de ces lois des points de vue anatomique ou physiologique.

A l'issue de cette première journée, les congressistes allèrent déposer des gerbes de fleurs aux monuments aux morts et aux victimes du travail.

* *

Deux concerts ont été exécutés hier samedi au Centre régional de Roubaix. Le premier, de 14 h. à 18 h., par la Petite Harmonie artistique du Centre régional ; quant au second, il fut donné le soir au théâtre d'eau par le Cercle symphonique Jean-Macé.

Malheureusement, ces excellentes auditions n'attirèrent qu'un public clairsemé en raison de l'orage et l'incertitude du temps.

Une visite de la section bruxelloise de l'Association générale de la presse belge

(Ph. J. de Rx).

La réception au pavillon belge des journalistes bruxellois

Une délégation de la presse bruxelloise ayant à sa tête MM. Tack, président ; Vanboon, vice-président ; Bertelson, secrétaire général ; Rémy, syndic et Duwaerts, ancien président de l'Association générale de la presse belge, est arrivée à Lille samedi, à 17 h. Elle fut accueillie par M. Vandorweeren, commissaire adjoint de la section belge de l'Exposition. Elle fut ensuite reçue au pavillon belge par M. Materne, commissaire général ; Bovesse, gouverneur de la province de Namur; Louis Piérard, député; Sauvage, vice-président des Amitiés franco-belges du Nord, etc.

M. Materne lui souhaita la bienvenue et exprima l'espoir que la presse belge tirerait profit de cette visite au pavillon belge et à l'exposition.

M. Tack dit toute sa joie de se trouver à Lille et dit aussi son impression de fierté pour la magnifique réalisation du pavillon belge.

Le soir, la délégation de la presse bruxelloise était conviée à un dîner qui lui était offert par le Comité de l'Exposition. Elle assista ensuite au gala organisé au Grand-Théâtre.

Aujourd'hui dimanche, à 10 h., les journalistes belges seront reçus par la mairie de Lille et à 10 h. 30, M. Raoul Tack déposera au nom de l'Association de la presse belge une gerbe de fleurs au monument aux morts.

LES CINQ ASSOCIATIONS FRANÇAISES DE SCOUTISME ONT INAUGURÉ HIER LEUR PAVILLON

L'inauguration du pavillon du scoutisme.
De gauche à droite : MM. le général Doumenc, le chanoine Seynaeve, Barrois, commissaire régional scout; Decroix et Levy-Danon, chef-scout, prononçant son discours. (Ph. J. de Rx).

Les cinq associations françaises de scoutisme: les Eclaireuses, les Guides de France, les Eclaireurs-unionistes de France, les Scouts de France, les Eclaireurs de France, ont conjugué leurs efforts pour avoir, elles aussi, leur stand à l'Exposition. Celui-ci, dont les aménagements intérieurs ont été réalisés par les scouts eux-mêmes, montrera bien à ses visiteurs ce qu'est le scoutisme.

Samedi, à 17 h. 30, MM. Sichère, représentant M. Carles; le général Doumenc, Bertrand, adjoint au maire, le baron Riston, Me Decroix, président des Amis des scouts ; MM. Barrois, commissaire scout; le chanoine Seynave, aumônier diocésain des scouts, étaient réunis devant le pavillon du scoutisme, entouré de toutes les associations scoutistes et de nombreux amis.

M. Lévy Danon, commissaire général des Eclaireurs de France, exposa au nom des cinq associations, le programme des scouts, qui veulent collaborer à la formation de la France de demain et la rendre libre, forte heureuse.

M. Sichère, salua l'entrée du scoutisme dans l'Exposition.

Les personnalités visitèrent ensuite le pavillon, puis elles participèrent à un dîner.

Le soir, à 21 h., sur la place des Nations un grand feu de camp s'éleva, et les scouts présentèrent divers jeux et scènes mimées.

Un chœur et les danseurs basques Elaï-Alaï se produisirent à leur tour. Le chant de l'Hymne au drapeau, la danse des épées, et le fandango intéressèrent vivement les invités.

L'ouverture de la « Saison belge »

qui coïncidait avec le dixième anniversaire de l'Association franco-belge du Nord, a été présidée par M. Gillon, président du Sénat belge

Hier samedi, s'est ouverte à l'Exposition la « Saison belge » qui, on le sait, comporte durant les dix premiers jours de juillet d'importantes manifestations.

Une réception avait été organisée au Palais de la Belgique, à laquelle assistait M. Gillon, président du Sénat de la nation amie. Son but était la célébration du dixième anniversaire de l'Association des Amitiés franco-belges que préside M. Francis Decaux.

Les souhaits de bienvenue furent prononcés par M. Jean Materne, commissaire général du Palais de la Belgique.

Un déjeuner fut ensuite servi au Restaurant des Nations. On remarquait autour de M. Decau, MM. Gillon, Materne, Lefebvre du Prey, ancien ministre, président du Comité France-Belgique-Luxembourg ; Poitevin, secrétaire général du Nord représentant M. Fernand Carles.

MM. Bovesse, gouverneur de la province de Namur, ancien ministre, représentant le gouvernement belge : Croquez, président des sections étrangères de l'Exposition : le général Doumenc; Robin, procureur général : Olyff, sénateur belge ; des Rotours, sénateur du Nord ; Parmentier, vice-président du Groupe parlementaire franco-belge à la Chambre; Bertrand, représentant le maire de Lille; Mgr Descamps, représentant le cardinal Liénart; Thaune, président de la Chambre de commerce belge du Nord; Barthens, vice-président ; Sauvage, vice-président des Amitiés franco-belges de Lille ; Faidherbe, vice-président des Amitiés franco-belges de Roubaix; Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques; Sasserath, président des Amitiés françaises de Bruxelles ; Fairon, président des Sociétés belges du Nord de la France ; Schoutteten, président des Anciens combattants belges; Delahaize, président du Groupe philanthropique belge ; Lagrange, secrétaire général de l'Exposition ; Vancauwenberghe maire de Lambersart, vice-président du Comité d'accueil : Tasiaux, directeur du Commissariat belge, et divers présidents de groupements franco-belges de Belgique, etc.

Au dessert, des toasts ont été portés à la santé du roi Léopold et du président de la République.

Une délégation du « Jeune barreau » de Bruges à Lille et à Roubaix

Conduite par le bâtonnier Charles Carton, une délégation des jeunes avocats de Bruges est venue samedi matin, visiter l'Exposition de Lille et le Centre régional de Roubaix. Le Jeune barreau fut reçu par Me Raymond Mallet, avocat au barreau de Lille, secrétaire en exercice de la Conférence du stage, membre du Comité d'accueil de l'Exposition.

La visite fut suivie d'un déjeuner intime.

Une journée de l'ingénieur agronome

Samedi, à 11 h. 30, dans le grand hall de l'Exposition, M. Vancauwenberghe, maire de Lambersart et membre du Conseil d'administration de l'Exposition, a reçu le groupe amical des ingénieurs agronomes du Nord et du Pas-de-Calais.

Des discours furent prononcés par MM. Vancauwenberghe et Boulangé, président de la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais. Après un vin d'honneur, les ingénieurs visitèrent l'exposition et se trouvèrent réunis à 13 h., au restaurant du Grand Palais en un déjeuner intime.

L'après-midi fut consacrée à une visite du Centre régional, quelque peu contrariée par les averses.

La journée d'aujourd'hui dimanche

A LILLE

A 10 h. 30, en la chapelle Notre-Dame des Arts, messe avec audition du chœur des enfants basques Elaï-Alaï ; à 11 h. 30, au théâtre de plein air, festival de musique par l'Union chorale de Saint-Amand.

A 15 h., au podium du Grand Palais, fête des roses des Rosati de Flandre, sous le reinage de Mme Michel Schallier-Valdelièvre.

Au Gay Village, à 15 h., 18 h. 30 et 22 h., représentations de « La farce de maître Pathelin ».

Au théâtre de plein air, à 17 h., concert par la Fanfare de Courrières ; à 20 h. 30, festival de musique par la Fanfare l' « Avenir » et la chorale « Les XXX »; à 20 h. 30, au kiosque à musique du « Gay Village », audition par la chorale Desrousseaux « Les Sans Souci » ; à 22 h., fontaines lumineuses ; à 22 h. 30, devant le Palais des nations, grand feu d'artifice.

A la chapelle Notre-Dame des Arts

Aujourd'hui dimanche, messes à 8 h. 30, 9 h. 30, 10 h., 10 h. 45, 11 h. 30.

A 8 h. 30, messe pour la paix. — A 9 h. 30, messe pour les infirmières des services de santé et des services sociaux. Sermon par M. l'abbé Mepion, sous-directeur des œuvres diocésaines. — A 10 h., messe pour les aviateurs tombés en service commandé. — A 10 h. 45, messe pour la paix avec audition des petits chanteurs basques. — A 11 h. 30, messe pour la paix avec audition de la chorale mixte du Sacré-Cœur de Valenciennes. Sermon par M. l'abbé Lamoot.

Désormais, la messe ne sera célébrée durant la semaine, que sur demande.

AU CENTRE RÉGIONAL DE ROUBAIX

De 15 h. 30 à 17 h. 30 : Grande fête du folklore basque avec chanteurs et danseurs basques.

De 17 h. 30 à 19 h. 30, au kiosque à musique : Grand concert artistique par la musique municipale « La Grande Harmonie », sous la direction de M. Francis Bousquet.

Première partie. — « L'Or du Rhin », entrée des Dieux au Walhalla (Wagner); « Carnaval Norvégien » (Swendsen); « Dans les steppes de l'Asie Centrale » (Borodine); « Les préludes » (Liszt).

Deuxième partie. — « Chanson indoue » (Rimsky-Korsakoff); « Toccata et fugue » (J.S. Bach); « Récit et Polonaise » (Weber); « Ouverture de Tannhauser » (Wagner).

De 20 h. à 21 h. 30, au théâtre d'eau : Concert par la musique municipale de Bondues.

Journée du Pas-de-Calais. — De 11 h. à 12 h. 30, au kiosque à musique : Concert par l'Harmonie « La Houille » des mines de Drocourt.

A 21 h., au théâtre d'eau : Fête de nuit organisée par les Rosati d'Artois et le Cercle des Rosati d'Arras avec le concours de la municipalité d'Arras et des élèves de Mlle Marguerite Audemars, professeur de culture physique et de danse, sous la présidence du poète Paul Fort, prince des poètes français.

Cérémonie traditionnelle de la rose au cours de laquelle les honneurs de la rose seront décernés à l'artiste peintre Jules Joëts selon le rite de 1787, (dit du Cousin Jacques. Hommage au peintre Jules Joëta) par le poète Paul Wacrenier.

A 23 h. : Feu d'artifice.

Une importante sélection de « Faust » sera interprétée au Théâtre d'eau, le 14 juillet

Le 14 juillet, au théâtre d'eau, une importante sélection de « Faust » sera interprétée par des artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

Les chœurs seront constitués par des éléments des théâtres de Gand et de Lille et l'orchestre sera placé sous la direction de M. Maurice Leclercq.

Nous reviendrons en temps utile sur cette manifestation artistique.

L'ALSACE
vous invite à venir déguster ses meilleurs produits, à la
GRANDE BRASSERIE et
RESTAURANT ALSACIENS PAVILLON du HAUT-RHIN
EXPOSITION de ROUBAIX

PETITE CORRESPONDANCE

QUESTION DU JOUR, N° 267. — *Avant vendu mon fonds de commerce pour 100.000 francs, nous n'avons indiqué dans l'acte de vente, pour échapper au fisc, que 60.000 francs. Y a-t-il un danger pour moi ?*

RÉPONSE. — *Vous êtes tout d'abord passible d'une importante amende fiscale (le quart de la somme dissimulée), vous pouvez en outre être frappé de peines correctionnelles. Par ailleurs, les conventions ayant pour but de dissimuler une partie du prix réellement stipulé sont nulles et l'acquéreur du fonds pourrait ne pas vous payer la portion du prix dissimulée au fisc ou, s'il l'avait déjà payée, vous en réclamer le remboursement (article 7, loi du 27 février 1912). Cependant, toutes ces conséquences (amende, poursuites correctionnelles, nullité) ne se produiraient pas si la dissimulation du prix de vente du fonds de commerce était spontanément avouée, soit par l'acquéreur, soit par le vendeur, lors de leur première comparution aux fins de conciliation devant le président du tribunal de commerce, en cas de procès.*

* *

— **Joséphine.** — Oui. —— **Toujours en route.** — C'est exact. Mais ce genre de contrat est dangereux à notre avis. Vous pouvez, en effet, être astreint à payer patente. —— **Espoir.** — 1° Hélas ! il n'y a rien à faire qu'à chercher un autre appartement ou bien de payer ; 2° Le propriétaire peut très bien agir ainsi. —— **Lille 4210.** — 1° Oui si votre patron est adhérent à l'un des syndicats signataires du récent accord local sur la question ; non dans le cas contraire. —— **Stella.** — Il n'y a aucun malentendu. La loi ne permet l'augmentation de 10 % que si le loyer est au prix limite. Or, celui dont il s'agit dépasse le prix limite, donc pas d'augmentation possible pour le moment.

— **Violon Sarasate.** — Vous pouvez le faire vous-même sur papier timbré et en le faisant enregistrer. Vous pouvez aussi voir un agent d'affaires ou un notaire. —— **Faber.** — 1° Oui ; 2° Impossible de vous renseigner sans connaître votre contrat de mariage. —— **L.M. 119 Roubaix.** — Oui. —— **Maternité.** — Nous ne possédons pas le renseignement. —— **Seissler.** — Il suffit de faire une demande à la Poste en se munissant d'une carte d'identité. —— **Pour une malade.** — Nous ne pouvons à notre grand regret vous donner cette indication. —— **Un engagé volontaire.** — Tous renseignements vous seront fournis au bureau de recrutement, place aux Bleuets, à Lille. Il faut au moins le B.P.E.S.M. —— **S.J. 9.** — 1° Le propriétaire ne peut être rendu responsable si cela ne provient pas de la vétusté de l'immeuble; 2° Pour détruire les cafards, on emploie avec succès un mélange de sucre en poudre, de borax pulvérisé et de farine.

— **Rideau rose.** — 1° Votre garantie serait plus étendue avec la signature de la femme ; 2° Sur papier ordinaire timbré avec des timbres mobiles représentant 0.15 % de la dette. Les timbres devront être annulés par la date et la signature du débiteur ; 3° L'enregistrement ne sera nécessaire qu'au moment de la production en justice s'il s'agit d'une reconnaissance pure et simple ne contenant pas d'engagement synallagmatique. —— **Louis et Alphonse.** — Vous auriez intérêt à notre avis à faire accepter la cession par le propriétaire. Nous vous conseillons de prendre un avocat pour suivre la procédure. —— **V.G. 189.** — Les Chambres n'ayant pas trouvé le temps de se mettre d'accord sur le projet d'amnistie, la décision va être prise par décret-loi. Jusqu'à ce que ce décret intervienne, il est impossible de vous renseigner.

— **D.W.R.** — Les bureaux et caisses de la Compagnie du Métropolitain de Paris se trouvent 48 à 52, quai de la Rapée (Téléphone Diderot 86.20). —— **Caprice 4.339.** — 1° Le loyer aurait dû être de 93 fr. jusqu'au 2 juillet 1938 et de 96 fr. depuis; 2° Le loyer pourra être de 99 fr. (30 × 3.3); 3° En cas d'augmentation illégale, appelez le propriétaire en réduction au prix limite devant le juge de paix dans les six mois. —— **Julienne.** — Si le locataire ne paie pas de charges en sus, ces loyers pourront être de 82 fr. 50 (25 × 3.30) et de 62 fr. 70 (19 × 3.30). —— **Figaro.** — 1° Non, en principe; 2° Mais avant l'anniversaire de l'entrée en jouissance du locataire; 3° Il faudrait l'appeler devant le juge de paix pour faire prononcer la validité du congé et obtenir l'expulsion. —— **J.P. 187.** — 1° Oui ; 2° Oui. Voir la Société de Crédit Immobilier, 9, rue de Tenremonde, à Lille; 3° Oui ; bonification d'intérêts, réduction des droits de mutation sur l'achat du terrain, exonération des droits de mutation en cas de revente et des droits de succession.

— **P.F.E.** — Oui, prix limite 990 et 1.188 francs par an. —— **Une étourdie.** — Non en principe. —— **Joyeux carillon 401.** — 1° 39 fr. 60; 2° En cas de dépassement du prix limite, il vous suffit de l'appeler en réduction devant le juge de paix; 3° Voir réponse N° 1. —— **Supporter de l'Union.** — Non. —— **Dachant.** — Nous ne répondons jamais par lettre. En cas de non accord, le juge seul sera compétent pour fixer l'indemnité due. —— **V.S.A.** — Ces secours sont délivrés aux indigents. Faire une demande à la Mairie sur formule spéciale. Joindre le bulletin de naissance, un certificat du percepteur constatant l'imposition ou la non-imposition. S'il y a refus, appel peut être fait dans les vingt jours à la Préfecture. —— **Zamora 1939.** — Non. —— **Normande 65.** — Prix limite au 1er juillet, 123 fr. 30.

DERNIÈRE HEURE

A Varsovie on suit avec sang-froid le développement de la situation

Varsovie, 1er juillet. — Dans les milieux bien informés de Varsovie, on déclare que le gouvernement polonais examine avec vigilance le développement de la situation nouvelle, créée à Dantzig par les mesures militaires prises par le Sénat de la ville libre.

Une prise de position officielle ne saurait tarder, mais ne doit cependant être attendue ni aujourd'hui, ni demain. La Pologne entend rester maîtresse de sa décision qu'elle rendra publique à son heure.

Dans les milieux politiques de Varsovie, on souligne premièrement, le caractère illégal et provocateur des mesures que le Sénat de la ville libre aurait prises ces jours derniers pour protéger les Dantzicois contre une attaque polonaise.

« Toute l'activité des Allemands à Dantzig et en Prusse orientale, a uniquement pour but de nous faire passer pour des agresseurs », écrit l'Agence gouvernementale Iskra.

On souligne, ensuite, que la Pologne, qui est fermement décidée à garder son sang-froid, qui supporte la « guerre des nerfs » sans faiblir, et ne se laissera imposer aucune décision qu'elle n'ait auparavant mûrement pesée, en tenant uniquement compte de ses intérêts vitaux, et cela en complet accord avec ses amis et alliés.

En troisième lieu, on souligne à la lumière des récentes déclarations d'hommes d'Etat anglais et français, que la Pologne est assurée de l'appui des puissances occidentales qui lui délèguent le droit d'être seule juge de définir si ses intérêts vitaux sont en jeu et s'il y a menace contre son indépendance.

Les concentrations de troupes près de la frontière

Varsovie, 1er juillet. — D'après des relations de soldats allemands réfugiés en Pologne, les Allemands fortifieraient la frontière vers la Pologne en construisant des tranchées et en établissant des réseaux de barbelés. D'autre part, deux divisions auraient été concentrées dans le district de Frydek, au sud de la Silésie de Cietszyn.

UNE PROMOTION D'OFFICIERS SUPÉRIEURS DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 1er juillet. — Par décret rendu sur proposition de M. le ministre de la Guerre, sont élevés ou promus :

A la dignité de grand-croix : Le général Noguès, membre du Conseil supérieur de la guerre, commandant en chef les troupes du Maroc.

A la dignité de grand-officier. — Etat-major général de l'armée : Les généraux de brigade : Tarrit, Rochas, Lefèvre et le général de brigade Roye, de la section de réserve. Les généraux de division : Caillault, Garchery et Hassler. — Etat-major général des troupes coloniales : Les généraux de brigade : Berthomme, Erech et Martin. Le général de division Legendre.

Au grade de commandeur : Les généraux de division, Libaud, Fournier, Compain, Mollard, de Lescazes, Lagalde, Rouhier, Grenet, Bastillon, Lamson, Michel, Montagne, Griveaud, Richter, Hubert. Les généraux de brigade Matívet Harduin de Grosville, Beaudouin, Bellami, de Jharry, de Chomereau, de St-André de Verdilhac et Louis Denain.

D'émouvantes manifestations à la représentation d'une pièce patriotique à Prague

Prague, 1er juillet. — La représentation de la pièce patriotique « Lucerna » (La Lanterne) de Jirásek, écrite au temps de la pire réaction autrichienne au théâtre des Etats, confisqué par les Allemands, a donné lieu à des manifestations patriotiques répétées et prolongées.

Lorsque l'interprète du rôle principal prononça ces paroles : « Je défendrai mon Etat, même si je devais mourir pour lui », les assistants se sont mis subitement à chanter l'hymne national. Les larmes coulaient de tous les yeux, même de ceux des artistes en scène.

A plusieurs reprises, certains passages caractéristiques et bien évocateurs de la situation présente des Tchèques, ont été ardemment applaudis ; les applaudissements se sont parfois prolongés pendant plusieurs minutes.

La police tchèque a préféré se retirer pour ne pas être obligée d'intervenir contre les manifestants.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	9.40	9.45	9.71	9.75
Juillet 1939	9.35	9.44	—.—	—.—
Août	—.—	—.—	8.65	8.69
Septembre	—.—	—.—	8.60	8.73
Octobre	8.73	8.75	8.61	8.65
Novembre	—.—	—.—	8.51	8.56
Décembre	8.52	8.56	8.42	8.46
Janvier 1940	8.40	8.44	8.31	8.35
Février	—.—	—.—	8.27	8.31
Mars	8.33	8.37	8.23	8.27
Avril	—.—	—.—	8.20	8.24
Mai	8.27	8.30	8.17	8.21
Juin	—.—	—.—	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique : nulles ; aux ports du Golfe : 2.000 ; aux ports du Pacifique : nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne : nulles ; France et Continent : 1.000 ; Japon et Chine : nulles.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 176,73 ; sur Bruxelles, 27.537 ; Esc. hors Banque, 0 7/8 ; Prêt à court terme, 0 1/2.

SUCRES. — Marché clos.

Revue du marché de New-York

Voici quelques cours de clôture : Anaconda, 22 1/2 ; Canadian Pacific, 4 ; General Electric, 33 1/8 ; General Motors, 41 3/4 ; Radio Corporation, 5 3/8 ; Standard Oil New-Jersey, 41 1/2 ; U.S. Steel, 44 3/4.